



Communiqué de presse – 13 novembre 2025

Une première dans le secteur viticole : deux accords de durabilité aboutissent en IGP Pays d'Oc pour le BIO et la HVE

La filière se dote d'un cadre inédit pour fixer des prix d'orientation sur six cépages majeurs

L'interprofession INTER OC annonce l'aboutissement inédit de deux accords de durabilité reconnus par la Commission européenne pour les récoltes 2025 et 2026.

Ces accords permettront désormais d'établir des prix d'orientation pour les vins biologiques et HVE (Haute Valeur Environnementale) en vrac, une première dans le monde viticole. Ils concernent 6 cépages emblématiques de la dénomination : Merlot, Cabernet-Sauvignon, Chardonnay, Sauvignon, Grenache, Cinsault.

Un outil structurant face aux défis économiques et climatiques

Dans un contexte marqué par la baisse de la consommation, l'inflation des coûts et les impacts du changement climatique, ces accords offrent un outil structurant pour :

- contribuer à une **meilleure valorisation économique des producteurs engagés en BIO ou HVE**
- maintenir les **pratiques de production durables**,
- améliorer la **visibilité et la stabilité des relations commerciales sur ces produits**,
- renforcer le lien entre **production et négocie**

Validée par la Commission européenne, cette initiative ouvre une voie nouvelle pour les filières agricoles engagées dans la transition écologique.

« Avec ces accords, nous posons les bases d'une filière plus résiliente et plus équitable. C'est un signal fort envoyé à tous les acteurs : la transition écologique peut et doit s'accompagner d'une transition économique durable pour nos producteurs. » Florence BARTHES, Directeur Général Pays d'Oc IGP.

Le prix d'orientation : un repère économique partagé

Le prix d'orientation est **un repère indicatif**, non contractuel, destiné à guider producteurs et metteurs en marché vers un **niveau de prix économiquement viable**, c'est-à-dire permettant de couvrir les coûts de production tout en assurant la pérennité des pratiques durables.

Il s'agit d'un **outil d'aide à la négociation**, fondé sur la transparence et la responsabilité partagée. Ces travaux ont été réalisés au sein de commissions réunissant vignerons coopérateurs, vignerons indépendants et metteurs en marché, sur la base d'analyses menées par CER France, cabinet indépendant expert en comptabilité agricole.

Deux méthodologies de calcul distinctes

Bien que reposant sur la même logique d'analyse des coûts, les deux accords s'appuient sur des méthodologies adaptées aux réalités de chaque certification.

Pour l'accord BIO : une approche par niveaux de rendement (cf. Les accords de durabilité lien ci-dessous)

Les coûts de revient ont été établis selon **trois rendements représentatifs des réalités de production biologique : 45 hl/ha, 55 hl/ha ou 70 ou 75 hl/ha** selon le cépage.

Cette approche permet d'intégrer les spécificités économiques du biologique (certification, main-d'œuvre, techniques culturelles).

Pour l'accord HVE : un tunnel de prix d'orientation (cf. Les accords de durabilité lien ci-dessous)

Le travail a consisté à établir :

- un **prix d'équilibre**, basé sur les coûts de production ;
- un **tunnel de prix d'orientation**.

Une avancée majeure et un signal fort pour la filière

Ces accords, rendus possibles par le règlement européen sur les accords de durabilité, constituent une **première en Europe dans le secteur viticole**.

Ils visent à :

- encourager les démarches environnementales,
- renforcer la rémunération des producteurs,
- stabiliser les relations commerciales,
- redonner confiance aux exploitations face aux crises économiques et climatiques.

Contact Presse

Marylène Bezamat - 06 03 99 62 07 – marylene.bezamat@agencemcom.fr

Les accords de durabilité BIO et HVE : [Lien](#)

A propos

Depuis 2009, les vins Pays d'Oc bénéficient de l'Indication Géographique Protégée (IGP), signe officiel de qualité. Les vins de cépages sont le socle identitaire des Pays d'Oc avec 58 cépages autorisés dans son cahier des charges. 100% des vins Pays d'Oc IGP sont dégustés et certifiés.

Avec une production de 6 millions d'hectolitres soit l'équivalent de 800 millions de bouteilles dans les 3 couleurs, l'IGP Vins Pays d'Oc représente plus de 50% de la production viticole du Languedoc Roussillon. Elle est leader des exportations des vins français, en volume. Situé en arc de cercle le long de la Méditerranée, des Pyrénées-Orientales à la Camargue et s'étendant jusqu'à 6 communes du sud de la Lozère, le vignoble du Pays d'Oc se déploie sur 120 000 hectares entre mer et montagne. 13 000 vignerons (caves particulières et coopératives) et 350 metteurs en marché sont les héritiers de 26 siècles d'histoire viticole de cette région. Mesurant la nécessité de préserver son territoire viticole dans le respect humain, IGP Vins Pays d'Oc soutient la démarche de ses vignerons et entreprises avec le programme de développement durable et de RSE Pays d'Oc Vineyard In Progress®.

Pour en savoir plus : <https://www.paysdoc-wines.com/>



Accord de durabilité dans le secteur vinicole en Occitanie

**Vins biologiques IGP Pays d'Oc 2025-2026
Un premier accord pour le vin BIO en vrac, Millésime 2025 pour
6 cépages emblématiques de Pays d'Oc.**

**LE MAITRE MOT DES ACCORDS DE DURABILITÉ doit être
L'ACCOMPAGNEMENT :**

1. de la Production

- afin d'améliorer la performance de production et la maîtrise des coûts
- afin d'intégrer le niveau de rentabilité des exploitations

2. des Metteurs en marché

- afin de les accompagner pour retrouver de la valeur (action vers le consommateur final)
- afin d'optimiser la communication, le marketing et mettre en avant un label qui garantit la viabilité des exploitations

3. des Consommateurs

- afin de les sensibiliser à la valeur et au travail que représente la qualité des produits Pays d'Oc IGP BIO, de façon à ce que dans le temps, grâce à un juste prix, ils continuent à trouver ces vins de qualité durable.

Dans un contexte marqué par une inflation continue des coûts de production, les acteurs de la filière Pays d'Oc IGP au sein de son interprofession INTER OC ont engagé une démarche collective pour établir un prix d'orientation du vin biologique Pays d'Oc IGP vrac pour le millésime 2025. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de l'**accord de durabilité validé par la Commission européenne le 15 juillet dernier pour les récoltes 2025 et 2026**. L'objectif de l'accord est d'encourager les producteurs de vins soumis aux normes de durabilité BIO à maintenir les pratiques de production durables qu'ils appliquent actuellement et empêcher qu'ils ne quittent la production de vin durable.

Au travers de cet accord qui porte sur six cépages, (Merlot, Cabernet-Sauvignon, Chardonnay, Sauvignon, Grenache et Cinsault) et qui représentent 110 000 hectolitres sur les 180 000 hectolitres de production Bio Pays d'Oc IGP 2024, les acteurs de la production et du négoce expriment une concordance de volonté de coopération et un intérêt commun à pérenniser la filière reconnaissant ainsi la légitimité de cette approche pour favoriser des pratiques commerciales plus responsables et durables.

Qu'est-ce que le prix d'orientation ? Le prix d'orientation est un repère indicatif destiné à éclairer les acteurs du marché (producteurs, metteurs en marché) sur un niveau de prix jugé économiquement viable pour une catégorie de vin donnée.

Ce travail, mené au sein d'une commission réunissant vignerons coopérateurs, vignerons indépendants et metteurs en marché, repose sur une analyse rigoureuse et représentative des coûts de revient, réalisée par le cabinet indépendant CER France, reconnu pour son expertise comptable dans le secteur agricole.

Trois niveaux de rendement ont été pris en compte afin de refléter la diversité des situations de production du vin biologique :

- 45 hl/ha
- 55 hl/ha
- 70 hl/ha ou 75 hl/ha selon le cépage

Ces références permettent d'établir un cadre indicatif qui, bien que ne pouvant s'appliquer uniformément à tous les vins, constitue une base de progrès pour la filière. Il ne s'agit pas d'un prix contractuel, mais bien d'un prix d'orientation, fruit d'un effort partagé entre la production et le négoce.

Il est essentiel de rappeler que produire du vin biologique coûte significativement plus cher que du vin conventionnel. Les exigences en matière de pratiques culturales, de certification, de main-d'œuvre et de gestion des aléas rendent la rentabilité plus fragile, surtout en période de tension économique.

Ce consensus autour d'un prix d'orientation selon les trois rendements vise à :

1. Amener l'ensemble des parties, du producteur jusqu'au consommateur, dans une démarche de progrès
2. Encourager une juste rémunération des producteurs pour leur engagement environnemental
3. Valoriser la qualité en segmentant l'offre
4. Renforcer les relations commerciales dans une logique de partenariat et de responsabilité partagée nécessitant une contractualisation pluriannuelle assise sur un cadre réglementaire adapté*

Accord de Durabilité : Commission BIO du 12 novembre 2025

	Rendement en HL/ha	Prix d'équilibre = Coûts de production en €/HL	Prix d'orientation en €/HL
IGP Pays d'Oc Merlot rouge	45	185	194
	55	156	164
	75	121	127
IGP Pays d'Oc Cabernet-Sauvignon rouge	45	185	213
	55	156	179
	70	128	147
IGP Pays d'Oc Chardonnay	45	216	259
	55	182	218
	70	148	178
IGP Pays d'Oc Sauvignon	45	216	248
	55	182	209
	75	140	161
IGP Pays d'Oc Grenache rosé	45	185	204
	55	156	172
	75	121	133
IGP Pays d'Oc Cinsault	45	185	194
	55	156	164
	75	121	127

La démarche s'inscrit dans une logique de progrès collectif, au service d'une viticulture respectueuse de l'environnement et économiquement viable.

Accord de durabilité dans le secteur vinicole en Occitanie

**Vin à Haute Valeur Environnementale (HVE) IGP Pays d'Oc
2025-2026**

**Un premier accord pour le vin HVE en vrac, Millésime 2025 pour
6 cépages emblématiques de Pays d'Oc.**

Dans un contexte marqué par une inflation continue des coûts de production, les acteurs de la filière Pays d'Oc IGP au sein de son interprofession INTER OC ont engagé une démarche collective pour établir un prix d'orientation du vin HVE vrac pour le millésime 2025. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de l'accord de durabilité validé par la Commission européenne le 15 juillet dernier pour les récoltes 2025 et 2026. L'objectif de l'accord est d'encourager les producteurs de vins soumis aux normes de durabilité HVE à maintenir les pratiques de production durables qu'ils appliquent actuellement et empêcher qu'ils ne quittent cette production.

Au travers de cet accord qui porte sur six cépages (Merlot, Cabernet-Sauvignon, Chardonnay, Sauvignon, Grenache et Cinsault), les acteurs de la production et du négoce expriment une concordance de volonté de coopération et un intérêt commun à pérenniser la filière reconnaissant ainsi la légitimité de cette approche pour favoriser des pratiques commerciales plus responsables et durables.

Qu'est-ce que le prix d'orientation ? Le prix d'orientation est un repère indicatif destiné à éclairer les acteurs du marché vrac sur un niveau de prix jugé économiquement viable pour une catégorie de vin donnée.

Ce travail, mené au sein d'une commission réunissant vignerons coopérateurs, vignerons indépendants et metteurs en marché, repose sur une analyse rigoureuse et représentative des coûts de revient, réalisée par le cabinet indépendant CER France, reconnu pour son expertise comptable dans le secteur agricole.

Les acteurs ont souhaité travailler sur un tunnel de prix d'orientation construit à partir du prix d'équilibre basé sur les coûts de production. Ces références permettent d'établir un cadre indicatif qui constitue une base de progrès pour la filière.

L'engagement des producteurs dans la démarche de Haute Valeur Environnementale (HVE) implique une rémunération suffisante pour être pérennisé. La mobilisation de l'ensemble des acteurs de la chaîne d'approvisionnement et de distribution jusqu'au consommateur valorisera cette certification environnementale.

L'objectif est donc de sensibiliser producteurs, metteurs en marché, distributeurs et consommateurs à la nécessité de préserver des vins de qualité durable qui assurent un avantage environnemental.

L'aboutissement des travaux sur les coûts de production et les échanges entre les professionnels ont permis d'atteindre un tunnel de prix d'orientation visant à :

1. Amener l'ensemble des parties, du producteur jusqu'au consommateur, dans une démarche de progrès
2. Encourager une juste rémunération des producteurs pour leur engagement environnemental
3. Valoriser la qualité en segmentant l'offre
4. Renforcer les relations commerciales dans une logique de partenariat et de responsabilité partagée nécessitant une contractualisation pluriannuelle assise sur un cadre réglementaire adapté

	Prix équilibre = coûts de production	Tunnel de prix d'orientation Récolte 2025
Merlot	89 €/hl	89-94 €/hl
Cabernet-Sauvignon	93 €/hl	93-98 €/hl
Chardonnay	114€/hl	114-130 €/hl
Sauvignon	104 €/hl	104-115 €/hl
Grenache	88 €/hl	88-95 €/hl
Cinsault	88 €/hl	88-90 €/hl

La démarche s'inscrit dans une logique de progrès collectif, au service d'une viticulture respectueuse de l'environnement, économiquement viable et en cohérence avec les attentes des consommateurs.